

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du 28 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur Alexis DANAUS

Absents excusés:

Représentés :

D_018_2023

OBJET : Convention de servitudes Syndicat D'Energie 04 / Commune : renforcement BTA poste Garce

Le Maire,

Explique que le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence doit faire effectuer des travaux de renforcement BTA poste Garce : établissement à demeure dans une bande de 1 mètre de large de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 3 mètres sur la parcelle ZA 57 appartenant à la commune lieu-dit Loumée.

A cet effet, une convention de servitudes doit être établie pour le passage de ces canalisations souterraines sur la dite parcelle désignée.

Oùï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude concernant la ligne électrique renforcement BTA poste Garce.

par vote:

pour: 12

contre: 0

Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

